

**MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DE LA LIAISON WALLONNE
ENTRE LIÈGE ET PARIS**

Considérant la décision du 27 février 2015 de suspendre les liaisons Thalys en Wallonie ;

Considérant le statut international de la gare de Liège ;

Considérant que ces liaisons sont des atouts importants pour le développement économique et touristique de la Province de Liège ;

Vu l'urgence,

Le Conseil provincial invite le Gouvernement fédéral :

- à réexaminer sa décision au terme des travaux qui seront réalisés prochainement par Infrabel ;
- à examiner la réintégration des liaisons dans le prochain plan de modernisation de la SNCB ;
- à améliorer, dès le 1^{er} avril 2015, l'offre de navettes sur la liaison Liège-Bruxelles en soirée.

Pour le Conseil provincial,

Marianne LONHAY
Directrice générale provinciale

Claude KLENKENBERG
Président du Conseil provincial

ADOPTÉ
en séance publique de ce jour
Liège, le 26 -03- 2015
La Directrice générale provinciale, Le Président,

